

soient discutées en comité, avec avantage peut-être, lorsque seront présentés les personnes susceptibles de répondre directement aux questions. J'espère que la déclaration du ministre relativement à l'augmentation du prix des permis n'est pas définitive. Je pense qu'il a donné à entendre que sa décision pourrait être modifiée. J'ai toujours préconisé l'étatisation de la radio, et je crois que la mesure envisagée est rétrograde. J'espère que la somme que l'on juge nécessaire de prélever pour l'être autrement que par l'augmentation du droit de permis qui constitue un lourd fardeau pour un grand nombre de gens.

M. THORSON: Puis-je demander à l'honorable député quel autre moyen il proposerait?

M. WOODSWORTH: On pourrait en proposer plusieurs, dont l'un serait un impôt sur les lampes d'appareils. Le prix des lampes est certainement très élevé au Canada, beaucoup plus élevé qu'aux Etats-Unis. Je pense que les fabricants de lampes pourraient facilement absorber eux-mêmes la majoration. J'aimerais que l'on discute cette question plus à fond. S'il est indispensable que le public défraie le coût de ce service radiophonique, je préférerais une subvention directe provenant du revenu général plutôt qu'une augmentation du prix des permis. C'est un impôt si direct que les gens savent qu'ils le paient.

L'hon. M. DUNNING: Ce sont des frais de service.

M. WOODSWORTH: Des frais de service si vous voulez, mais il est admis que tous les impôts sont exigés pour des services rendus.

L'hon. M. DUNNING: Oh! non.

M. THORSON: N'est-il pas préférable que l'impôt soit direct plutôt que voilé?

M. WOODSWORTH: Non, parce que l'incidence de l'impôt se présente. D'une façon générale, je conviens que les impôts directs sont préférables aux impôts indirects. A mon sens, nous imposons déjà trop la classe la plus pauvre du pays. C'est un fait que l'impôt est ordinairement voilé, indirect; les gens ne s'en rendent pas compte. Le droit douanier est sans aucun doute un impôt, mais voilé. Nous imposons de très lourdes taxes au commun des gens, tandis que la classe riche s'en tire à bon compte. Si ce service public est nécessaire au bien-être national, et je crois qu'il l'est, et s'il est impossible de l'administrer avec les revenus affectés jusqu'ici à cette fin, mieux vaudrait, semble-t-il, que le fédéral accorde sur son revenu général une subvention directe.

[M. Woodsworth.]

L'hon. M. DUNNING: C'est-à-dire que nous devrions abandonner le principe que l'honorable député vient d'approuver.

M. WOODSWORTH: Il ne me semble pas que je l'abandonne.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député vient d'approuver le principe de la taxe directe. Il soutient que nous ne devrions pas dissimuler les taxes parce que les pauvres doivent payer davantage. Si nous accordions une subvention au lieu d'augmenter le prix du service, nous ferions précisément ce que l'honorable député désapprouve.

M. WOODSWORTH: Pas du tout, et la taxe ne me paraît aucunement dissimulée. Il serait possible, si on le jugeait à propos, de relever l'impôt sur le revenu, et ce serait encore la taxe directe, mais une taxe directe sur les gros revenus, au lieu d'une autre taxe directe sur les petits revenus. J'approuverais toute réduction des taxes indirectes qu'imposent les douanes. Mais je regrette que ce service des plus précieux soit payé par...

L'hon. M. DUNNING: ...ceux qui l'utilisent...

M. WOODSWORTH: ...et qui, très souvent, ne peuvent le payer. Prenons les chemins de fer, par exemple, la population utilise leurs services, et pourtant l'Etat ne se gêne guère pour leur accorder des subventions. Et les canaux: l'on se sert des canaux mais ils ne sont pas payés exclusivement par les usagers. Il va de même des autres services publics; ils sont utilisés par une partie des habitants mais ils sont payés à même les impôts. Je ne vois pas pourquoi l'on choisit celui-ci pour le soumettre au principe que ce sont les usagers qui doivent le payer. Ma suggestion ne me semble pas s'écarter de la coutume suivie dans notre pays pendant très longtemps.

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami paraît rendre un mauvais office à la cause qu'il défend dans tous nos comités; je veux dire qu'il voudrait soustraire le service public qu'est la radiodiffusion à l'autorité du Parlement canadien. Dans notre pays, Radio-Canada est une société dont les écouteurs sont les actionnaires. Les gouverneurs de la Société ont le devoir de donner satisfaction à leurs actionnaires. Mais vous faites cesser cette responsabilité du moment que vous avez recours aux subventions de l'Etat pour faire vivre l'entreprise; vous avez des fonctionnaires qui administrent la radiodiffusion qui n'ont pas à rendre compte de leurs actes. En préconisant une méthode comme celle-là, l'honorable député ne me semble pas servir sa cause.